

REUNION DU 21 JUIN 2004

L'an deux mil quatre, le vingt et un Juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MAUFRAIS, sur convocation du 17 Juin 2004.

Etaient Présents : Messieurs MAUFRAIS, RELIER, BOUFFINIER, CHAPLAIN, BRASSEUR, CLER , LEBEAU, HEULAND et Mesdames DOUBLET, GAILLAC et MARTIN.

Absents Excusés : Madame BOURGEOIS et Monsieur PICHOT.

Secrétaire : Monsieur RELIER.

Lecture est faite du compte rendu du 10 Mai 2004, qui est approuvé à l'unanimité des présents et signé.

ORDRE DU JOUR

IMPLANTATION D'UN RELAIS POUR UNE MEILLEURE RECEPTION DE LA TELEPHONIE MOBILE SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Madame DUPLESSY chargée par l'entreprise BOUYGUES d'étudier la possibilité d'implanter un relais pour desservir Rouvres.

Monsieur le Maire a demandé que les trois distributeurs BOUYGUES, SFR, ORANGE soient présents sur le pylône qui sera implanté. Madame DUPLESSY pense que cela est possible. Pour une bonne réception, l'étude qui a été réalisée indique que l'emplacement du pylône devrait se trouver entre Rouvres et les Lisières.

Dans le périmètre retenu la commune est propriétaire d'un terrain référencé ZH 97 « Les Vignes du Bois Rousseau » qui serait l'endroit idéal pour implanter le relais. La commune percevrait ainsi la location du terrain ainsi que la taxe professionnelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet et charge Monsieur MAUFRAIS de le mener à bien.

DEVIS POUR LA MISE EN PLACE DES BRANCHEMENTS AU RESEAU GAZ DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE RUE DES SŒURS

Le montant total des deux branchements s'élève à 729.32 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces branchements au moment où le gaz passera dans la rue et de faire poser les coffrets par l'entreprise.

Le raccordement aura lieu ultérieurement après la mise aux normes des chaufferies.

DEVIS POUR LA REFECTION DU TOIT DU LAVOIR

Trois devis ont été demandés pour ces travaux aux entreprises suivantes :

Entreprise GAUDON	21 458.49 € TTC
Entreprise MOREAU	28 484.64 € TTC
Entreprise PECQUENARD	12 423.45 € TTC

Le Conseil Municipal retient l'Entreprise PECQUENARD pour réaliser ces travaux, il faut préalablement avoir l'arrêté de subvention de la Région Centre pour passer l'ordre de commande.

ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL D'AVRE (C.O.V.A.L)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'adhésion de la Communauté de Communes Val d'Avre au Syndicat Mixte Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement du Pays Drouais (SIPAD).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes Val d'Avre au SIPAD.

FETE DU 14 JUILLET

Le programme est le suivant :

- 9 h préparation de la salle par la commission des fêtes.
 - 17 h dépôt de gerbe au monument.
 - 17 h 30 Jeux à la salle des fêtes
 - 20 h repas
- A la tombée de la nuit feu d'artifice.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOUFFINIER

Monsieur DUBOCAGE souhaiterait faire enlever les bancs en mauvais état dans l'aile Nord de l'Eglise. Pour cela il faut l'autorisation du conservateur du mobilier départemental et de la commission d'art sacré du diocèse de Chartres.

Mesdames GAILLAC et MARTIN

Informations sur le SIRP :

Un instituteur a été nommé et fera fonction de directeur à Rouvres pour la prochaine année scolaire.

La cantine assurera deux services avec des effectifs de 48 et 37 enfants, la possibilité de mettre son enfant de manière occasionnelle est supprimée .

L'association mille pattes et compagnie dont le bureau sera remplacé en septembre a présenté un bilan positif de ses activités.

Monsieur BRASSEUR

Redemande la pose de l'armoire pour la gym. Le menuisier sera recontacté.

Monsieur RELIER

Concernant Internet le nom de Rouvres.fr a été déposé.

Pour le haut débit Rouvres sera probablement desservi en 2005. Il est difficile pour France Télécom de faire face aux nombreuses demandes faites par les communes.

Monsieur CHAPLAIN

Souhaiterait qu'un panneau de basket soit installé sur le parking de la salle des fêtes. A voir en fonction de la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures .